



SAINT - GABRIEL  
- DE -  
VALCARTIER



CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER

M.R.C. DE LA JACQUES-CARTIER

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 256

*RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 242 HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP)*

Proposé par le conseiller \_\_\_\_\_

Appuyé par le conseiller \_\_\_\_\_

et adopté à l'unanimité

*Avis de motion : 7 novembre 2022*

*Dépôt du projet de règlement : 7 novembre 2022*

*Adoption du règlement : 5 décembre 2022*

*Avis de promulgation : 6 décembre 2022*

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier est régie par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ainsi que par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 242 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, tel qu'adopté par le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier lors d'une séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 7 novembre 2022;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du conseil tenue le 7 novembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'un règlement portant le numéro 256 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 TITRE

Le présent règlement est intitulé : « Règlement numéro 256 modifiant le Règlement no 242 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ».

ARTICLE 3 DÉLAI DE FOURRIÈRE

L'article 8.6.2 du Règlement numéro 242 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés est modifié par le remplacement de « quatre-vingt-seize (96) heures » par « soixante-et-douze (72) heures ».

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Gabriel-de-Valcartier, le \_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ 2022.

\_\_\_\_\_  
Brent Montgomery  
Maire

\_\_\_\_\_  
Heidi Lafrance  
Directrice générale et greffière-trésorière